

Informations de base	
2021/0902(NLE) NLE - Procédures non législatives Autorité européenne des marchés financiers (AEMF): nomination du président Subject 8.40.08 Agences et organes de l'Union	En attente de décision finale

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	TINAGLI Irene (S&D)	24/09/2021
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	GENTILONI Paolo	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/09/2021	Publication de la proposition législative	N9-0058/2021	
30/09/2021	Vote en commission		
30/09/2021	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0272/2021	
04/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/10/2021	Décision du Parlement	T9-0402/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0902(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
État de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission	ECON/9/07224

Portail de documentation
--

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0272/2021	30/09/2021	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0402/2021	05/10/2021	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	N9-0058/2021		30/09/2021	

Autorité européenne des marchés financiers (AEMF): nomination du président

2021/0902(NLE) - 05/10/2021 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 555 voix pour, 56 contre et 81 abstentions, **d'approuver la nomination de Verena Ross** en tant que présidente de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

Le mandat du président de l'AEMF est arrivé à échéance le 31 mars 2021. Le 29 septembre 2021, la Conseil a proposé de nommer Verena Ross présidente de l'AEMF pour un mandat de cinq ans, conformément au règlement (UE) n° 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers).

Le 30 septembre 2021, la commission des affaires économiques et monétaires a procédé à une audition de la candidate, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.